

Conseil de la métropole du 30 mars 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
16 mars 2018

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Patricia SALAUN-KERHORNOU

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 30 mars 2018 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. Y. DU BUIT, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, M. P. KARLESKIND, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme G. LE GUENNEC, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MELSCOET, M. B. NICOLAS, M. L. PERON, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, M. B. RIOUAL, M. G. ROUE, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. OGOR, Vice-Président.

Mme B. HU, Mme M. LE LEZ, Mme I. MAZELIN, M. G. MOAL, M. F. PELLICANO, Mme M-A. RIOT, Conseillers.

ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :

Mme J. LE GOIC, Conseillère.

C 2018-03-051 ECOLOGIE URBAINE

Plan climat - lancement de la procédure de révision

Le rapporteur, M. Alain MASSON
donne lecture du rapport suivant

ÉCOLOGIE URBAINE – Plan climat - lancement de la procédure de révision

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération du 19 octobre 2012, Brest métropole a approuvé son premier Plan climat, pour la période 2012-2017.

Entre-temps, la loi de Transition énergétique du 17 octobre 2015, et ses décrets d'application, ont renforcé les responsabilités des territoires en matière de planification énergétique.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de réviser le Plan climat de la métropole afin de le rendre en conformité avec les nouvelles obligations réglementaires.

En particulier, le contenu attendu des plans climat s'est précisé et étoffé, avec la nécessité d'inclure notamment dans ceux-ci :

- la prise en considération des enjeux liés à la qualité de l'air,
- des mesures d'adaptation du territoire aux effets du dérèglement climatique,

- des mesures en faveur du développement du stockage de carbone.

Le projet de plan révisé devra par ailleurs être soumis à une évaluation environnementale ainsi qu'à une consultation formelle du public.

Outre la prise en compte des éléments ci-avant, la révision du Plan climat de la métropole sera l'opportunité :

- d'actualiser le diagnostic des émissions du territoire,
- de développer et partager le diagnostic de mise en œuvre des actions identifiées dans le plan actuel,
- d'identifier et d'interpréter les écarts de trajectoire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- d'identifier les nouvelles actions susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs poursuivis,
- et enfin d'associer les acteurs et citoyens du territoire à cette démarche.

Comme pour le précédent Plan climat, il est proposé que la démarche d'élaboration soit assurée de façon conjointe avec la Ville de Brest.

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver, dans les conditions ci-avant exposées, le principe de lancement de la révision du Plan climat et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la procédure de révision.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES
GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE